Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 022-212202568-20260928-20260923DELIB03-DE

Département des Côtes-d'Armor

Commune de

Quemper Guézennec

22260 Quemper-Guézennec

Tél. 02 96 95 62 62
E-mail : mairie.quemper-guezennec@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE QUEMPER-GUEZENNEC

EN DATE DU 23 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois septembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gilbert LE VAILLANT, Maire.

Membres en exercice : 15
Etaient Présents : Gilbert LE VAILLANT, Serge LE GOFF, Marie-Yvonne GELARD, Jean-Paul LE CALVEZ, Thierry ROGER, Carole LAURENT, Damien LEVEQUE, Florence GOD, Séverine JEANDEL, Hélène PLASSART, Thomas BOUSSOUGANT, Florian ROUAULT, Christelle JOLY, Mélanie LANGELLA,

Absents : Alain BOIN,

Secrétaire de séance : Carole LAURENT,

TERRAINS DE PADEL – AVENANT N°01 – LOT 05 : MENUISERIES ALUMINIUM

Monsieur le Maire présente la proposition d'avenant n°1, concernant les travaux de construction d'un bâtiment pour 2 terrains de Padel avec Club House, - lot n°05 : Menuiserie Aluminium. Ce marché est détenu par l'entreprise LE BIHAN Menuiserie, pour un montant de marché initial égal à 24 583,00 € HT.

Le montant des travaux de l'avenant s'élève à 2 047,00 € HT ce qui porte le nouveau marché à 26 630,00 € HT. La nature des travaux consiste en la fourniture et la pose de 3 bandeaux électromagnétiques.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVENT l'avenant n°1, du lot 05 de l'entreprise LE BIHAN Menuiserie pour un nouveau montant de marché s'élevant à 26 630,00 € HT.

AUTORISENT Monsieur le Maire, à signer cet avenant.

Fait et délibéré, le 23 septembre 2026,

Le Maire,

Gilbert LE VAILLANT,

MAIRIE de QUEMPER-GUEZENNEC (Côtes-d'Armor)

la Secrétaire de séance,

Carole LAURENT,